

DECRET N° 1019 /PR/2020
Portant nomination des Conseillers Techniques
à la Présidence de la République

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

- (/U la Constitution ;
(/U le Décret N° 1981/PR/2019 du 20 novembre 2019 portant organigramme de la
Présidence de la République ;
(/U le Décret N° 2015/PR/2019 du 29 Novembre 2019 fixant les rémunérations
mensuelles des Membres de Cabinet de la Présidence de la République.
(/U les nécessités de service ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées Conseillers
Techniques à la Présidence de la République ;

Conseiller Diplomatique

- ACHEIKH IBN OUMAR

Conseiller aux Affaires Juridiques et aux Droits de l'Homme

- Philippe HOUSSINE

Conseiller à la Défense et à la Sécurité

- DJIDDI SALEH KEDELLAYE

Conseiller à l'Administration du Territoire

- YAYA OKI DAGACHE

Conseiller aux Infrastructures, aux Transports et à l'Aménagement du Territoire

- HASSAN SALINE

Conseiller à l'Economie, aux Finances et au Commerce

- Etienne ALINGUE

Conseiller à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche

- HISSEIN MASSAR

Conseillère à l'Education, à la Promotion Civique, à la Formation Professionnelle et à la Jeunesse

- NAIMOU BEGUY NGUEDAH PERSIDE

Conseiller à la Santé

- ABDOULAYE ADOUM DJEROU

Conseiller à la Fonction Publique, au Travail et à l'Emploi

- MBAITEL BERANG Salomon

Conseillère aux Technologies de l'Information et de la Communication et aux Medias

- ISRA BRAHIM MAHAMAT ITNO

Conseiller au Pétrole, aux Mines et à l'Energie

- ALADJI HAMIT ELIMI MOUTAYE

Conseiller à l'Agriculture et à l'Elevage

- MAHAMAT GUELE HEMCHI

Conseiller à l'Environnement et à l'Eau

- MAHAMAT ADAMOU

Conseiller à la Culture et au Tourisme

- AHMAT ABDOULAYE OGOUM

Conseillère à la Promotion du Genre et à la Solidarité Nationale

- NGARBATINA ODIMBEYE SOU IV

Article 2: Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République./.

N'Djaména, le 28 MAI 2020

